



VICHYCOMMUNAUTÉ

Dossier n° : **PC 03258 25 A0012**

Demandeur : **Madame JABOT ALINE**

Adresse construction : **Rue des Joncs 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT**

Parcelle(s) : **ZL0154 ZL0156**

Date de dépôt : **21/07/2025**

Avis technique de Vichy Communauté :

Non desservie par un réseau d'eaux usées

Le projet d'assainissement non collectif est conforme avec l'avis technique de Vichy Communauté.

Desservie par un réseau d'eaux pluviales

Il n'y a pas de branchement en attente. Le branchement devra être réalisé par Vichy Communauté (aux frais du demandeur) en limite de propriété sous réserve de l'accord du gestionnaire de la voirie.

Vous avez le choix du mode de gestion de vos eaux pluviales : infiltration de tout ou partie des eaux de ruissellement sur la parcelle, ou raccordement au réseau public d'eaux pluviales, après rétention de la pluie décennale (20 l/m² imperméabilisé), et avec un débit limité (3l/sec/ha de parcelle, avec un minimum de 3 l/sec).

Participation aux frais de branchement d'eaux pluviales : Coût des travaux + 10%.

A Vichy, le 5 septembre 2025

Le Directeur général délégué au
Cycle de l'eau,
François LIPONNE

**Signé numériquement par
François LIPONNE**

Raison : J'ai approuvé ce document.

Contact : François LIPONNE

Date : jeudi 11 septembre 2025 16:57:48



VICHYCOMMUNAUTÉ

**DEMANDE DE RACCORDEMENT
AU(X) RESEAU(X) D'ASSAINISSEMENT PUBLIC(S) COLLECTIF(S)**

- EAUX USEES ⁽¹⁾
 EAUX PLUVIALES ⁽¹⁾

(A renvoyer à Vichy Communauté avant d'exécuter les travaux. Un exemplaire des dispositions techniques d'exécution des branchements vous expliquant la marche à suivre vous sera alors envoyé)

Je soussigné(e) **Madame JABOT ALINE**

demeurant
(adresse complète du domicile habituel)

agissant en qualité de PROPRIETAIRE⁽¹⁾

MANDATAIRE DU PROPRIETAIRE⁽¹⁾ (Dans ce dernier cas, la demande sera obligatoirement accompagnée de la procuration du propriétaire à son mandataire)

demande, l'autorisation de raccorder au(x) réseau(x) public(s) d'assainissement des eaux usées ⁽¹⁾ et eaux pluviales ⁽¹⁾ pour l'immeuble situé :

**Rue des Joncs
03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT**

n° cadastral de la parcelle : **ZL0154 ZL0156**

Je suis joignable au ⁽²⁾ :

Fait à, le

(signature)

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Veuillez indiquer ici un numéro de téléphone ou nous pourrions vous contacter pour définir avec vous l'heure de passage de nos agents (si toutefois une visite s'avèrerait nécessaire).



VICHY COMMUNAUTÉ

ADRESSE ACTUELLE	ADRESSE DU BRANCHEMENT
Dossier n° : PC 03258 25 A0012	Parcelle(s) n° : ZL0154 ZL0156
Nom et prénom : Madame JABOT ALINE	Adresse : Rue des Joncs 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT
Adresse : 8 Rue Jean Baptiste Burlot 03700 Bellerive-sur-Allier	Date de réception : Date de réponse :

SERVICE CONSULTE	ENVOYE LE	REPONSE LE
Département		
Commune		
Entreprise		

Non desservie par un réseau d'eaux usées

Le projet d'assainissement non collectif est conforme avec l'avis technique de Vichy Communauté.

Desservie par un réseau d'eaux pluviales

Il n'y a pas de branchement en attente. Le branchement devra être réalisé par Vichy Communauté (aux frais du demandeur) en limite de propriété sous réserve de l'accord du gestionnaire de la voirie.

Vous avez le choix du mode de gestion de vos eaux pluviales : infiltration de tout ou partie des eaux de ruissellement sur la parcelle, ou raccordement au réseau public d'eaux pluviales, après rétention de la pluie décennale (20 l/m² imperméabilisé), et avec un débit limité (3l/sec/ha de parcelle, avec un minimum de 3 l/sec).

Participation aux frais de branchement d'eaux pluviales : Coût des travaux + 10%.

CONTACTS AVEC L'ABONNE

DOSSIER N°	DEVIS		DEMANDE TRAVAUX	TRAVAUX EXECUTES	CONTROLE	MONTANT FACTURE	TRANSMISSION A LA COMPTA
	Envoyé	Reçu signé					
PC 03258 25 A0012							



VICHYCOMMUNAUTÉ

**ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET
D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE DU DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Références : - Article L.2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales
- Article R.431-16 du Code de l'Urbanisme

Coordonnées du demandeur : JABOT ALINE
8 RUE JEAN BAPTISTE BURLLOT
03700 BELLERIVE SUR ALLIER France

Adresse du Projet : 16 Rue des Joncs
03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté du 7 mars 2012 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur, atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé le 09/11/2021.

Caractéristiques techniques et données dimensionnelles du projet :

- 1- Références cadastrales de la parcelle lieu du projet : **ZL 88**
- 2- Nombre de pièces principales (PP) déclarées par le demandeur ou nombre d'Equivalents-Habitants (EH) déclarés par le demandeur : **4 EH**
- 3- Descriptions de la filière d'assainissement, objet de la présente conformité :

Système de traitement : **X-PERCO FRANCE C90 5 EH**, Numéro d'agrément : **2013-12**

Exutoire : **Tranchée de diffusion**

Le 28 juillet 2025,

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président en charge
de l'eau potable, de l'assainissement
et du grand cycle de l'eau,
Joseph KUCHNA

NB1 : La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

NB2 : La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention de son permis de construire demeure envisageable à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en terme de dimensionnement, de périmètre d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.



Numéro de dossier : PC00325825A0012

Date de dépôt : 21/07/2025

Date de réception :

Affaire suivie par CLAIR Julie

Vendat, le 1^{er} août 2025

Objet : Réponse à demande d'avis ou d'accord

AVIS FAVORABLE

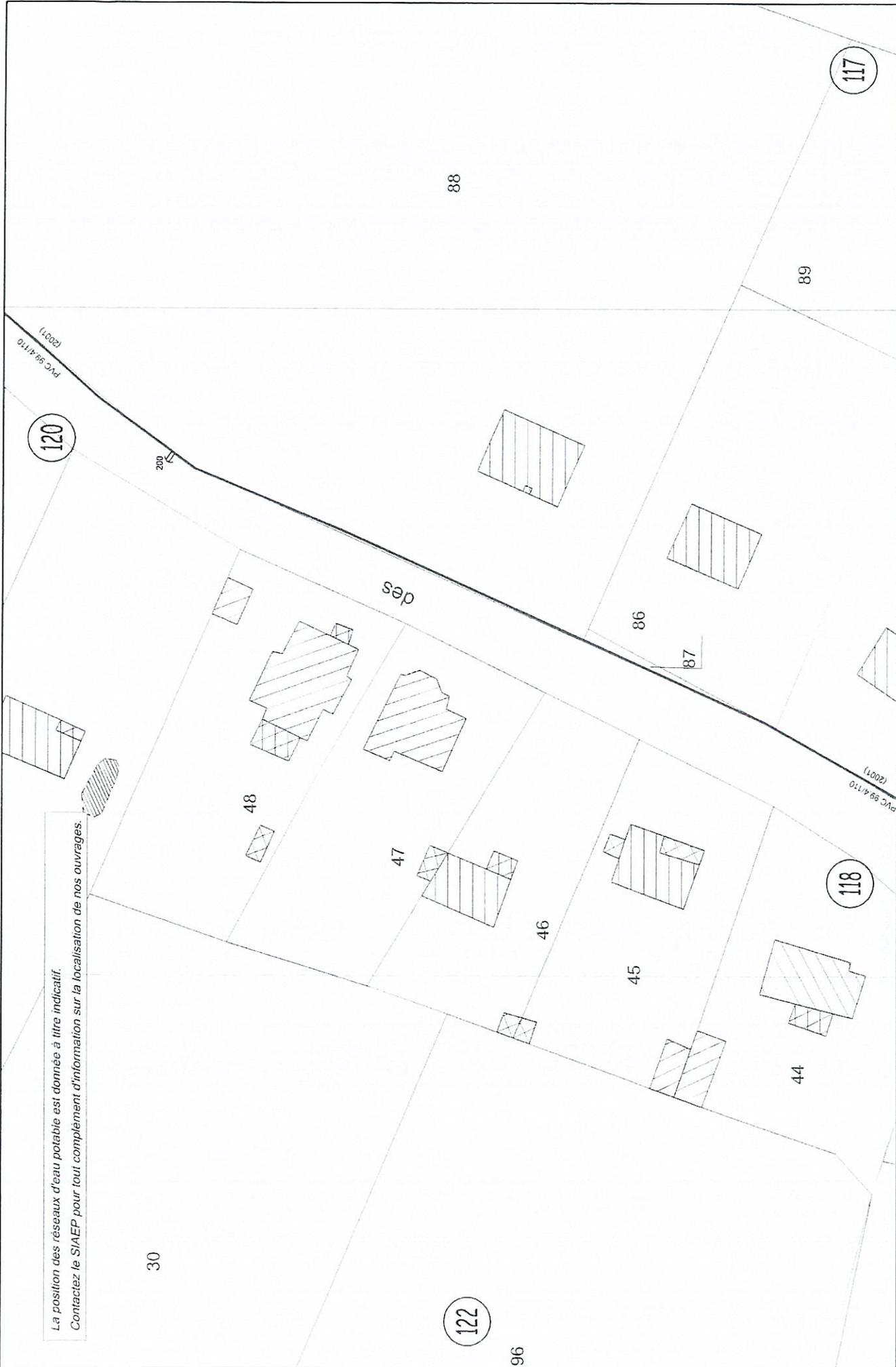
Si le terrain doit être raccordé en eau potable, le SMEA - Commission Locale de Vendat prendra en charge la pose de regards de comptage individuels à la demande et aux frais de chaque abonné. Chaque habitation doit avoir un compteur individuel.
Dispositif de réducteur de pression obligatoire (environ 8 bars dans la canalisation)

Président de la Commission Locale
Marcel DUBES



PJ : planches 119 et 120 ST REMY EN ROLLAT

La position des réseaux d'eau potable est donnée à titre indicatif.
Contactez le SIAEP pour tout complément d'information sur la localisation de nos ouvrages.

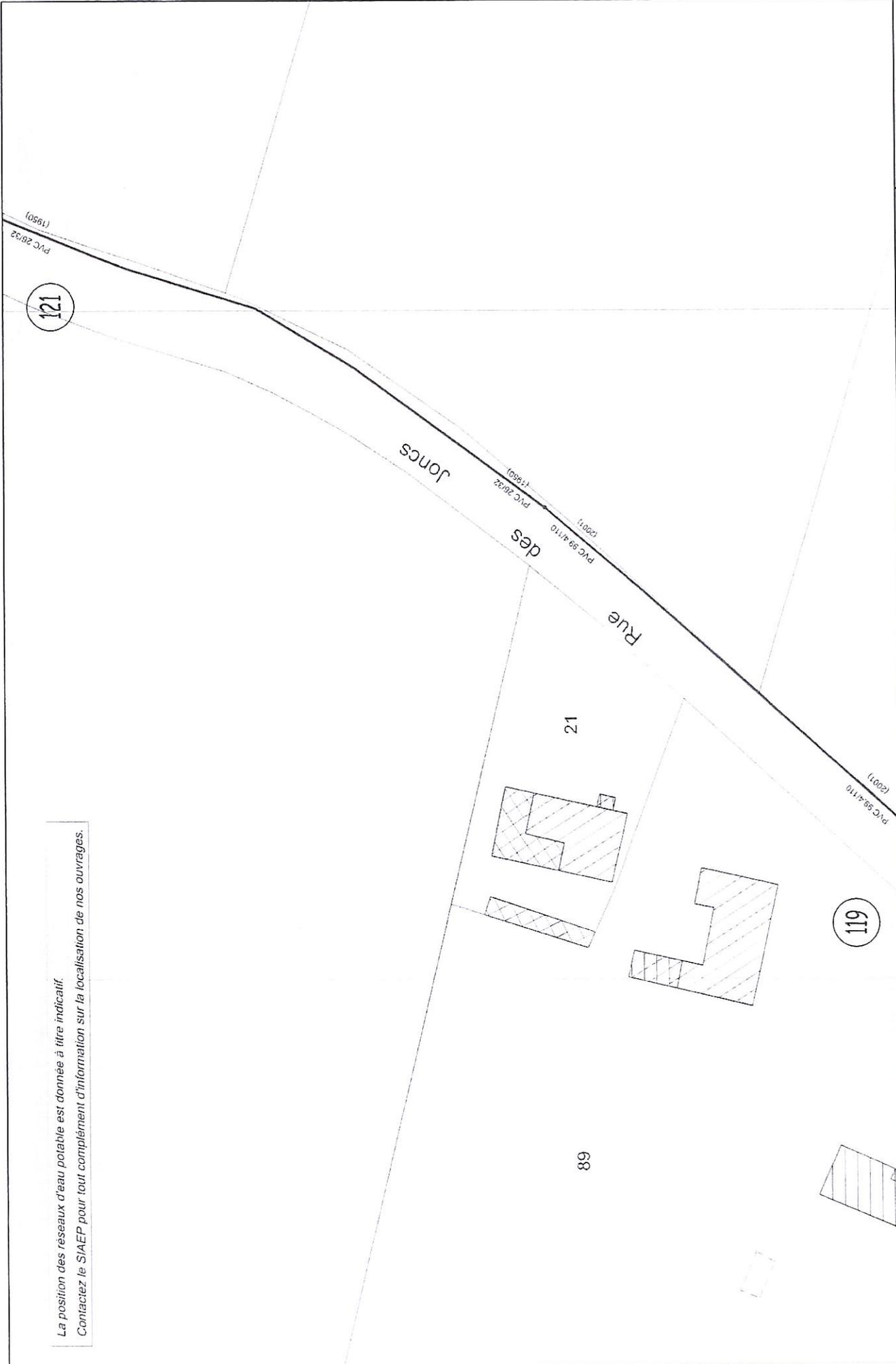


SMEA DE VENDAT CHARMEIL SAINT REMY

**SAINT-REMY EN ROLLAT
RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

DATE: 09/04/2024
ECHELLE: 1/750
PLANCHE: 119

La position des réseaux d'eau potable est donnée à titre indicatif.
Contactez le SIAEP pour tout complément d'information sur la localisation de nos ouvrages.



DATE: 09/04/2024 ECHELLE: 1/750 PLANCHE: 120	SAINT-REMY EN ROLLAT RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SMEA DE VENDAT CHARMEIL SAINT REMY
----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------